



TROPHÉE SÉNIORS DE SAINT-GERMAIN-LÈS-CORBEIL Les 10 et 11 septembre 2024



RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Conditions de participation

Epreuve ouverte aux joueurs qui répondent aux critères suivants :

- Être licencié de la Fédération Française de Golf et s'être acquitté du droit de jeu Fédéral de 35€ ou être licencié d'une fédération étrangère reconnue.
- Avoir 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.
- Limites d'index 18.4 pour les messieurs, 24.4 pour les dames.
- Être titulaire d'une certification de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition. La licence et le certificat médical doivent être enregistrés à la FFGolf avant le début de l'épreuve. Pour les joueurs non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription.
- Le champ de joueurs sera limité à **120** dont 33 Dames et 12 Wild Cards.
- Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Seniors, puis selon l'ordre des index à la date de la clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de Dames. Seront réservées 5 places dans le champ des Dames et 15 places chez les Messieurs pour les joueurs non-classés au Mérite Seniors. Si à la date de clôture des inscriptions, le champ de joueurs est incomplet, le Club pourra le compléter en ajoutant des seniors Dames ou des Seniors ou vétérans Messieurs.
- Respect des gestes barrières et application du protocole sanitaire en vigueur.

Forme de jeu

36 Trous Stroke Play (18 trous par jour)

Départs

Départs Dames : marques rouges.

Départs Messieurs : marques jaunes.

Date limite d'inscription et droits de jeu

Clôture des inscriptions : le **lundi 26 août 2024**

Droits de jeu :

90€ pour les extérieurs

80€ pour les abonnés UGOLF

60€ pour les abonnés **AS** Saint-Germain-Lès-Corbeil

Départage

En cas d'égalité pour la première place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off trou par trou

NB : En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement. (Ex : déclarer des co-vainqueurs)

Contrôle Anti-Dopage

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire.

En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre au contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la FFGolf.

Voitures de golf et assimilées

Les joueurs handigolf titulaires du Médical-Pass délivré par l'EDGA avec la mention "buggy : yes" seront autorisés à jouer en voiturette. Si le joueur a un cadet, celui-ci n'est pas autorisé à prendre place à bord de la voiturette et il devra transporter les clubs du joueur.

Téléphones

Le joueur et le cadet sont autorisés à utiliser leur téléphone portable pour joindre le Comité de l'épreuve, consulter tous les documents de l'épreuve et le livescoring. Tout autre utilisation du téléphone doit se faire dans le respect de la Règle 4-3 et du code de comportement.

Engagements et Forfait

Les inscriptions et droits d'engagements se font en ligne sur le site :

<https://my.weezevent.com/trophee-seniors-de-saint-germain-les-corbeil-2024>

Le joueur pourra annuler sa participation jusqu'au dimanche 1^{er} septembre 2024, au-delà de ce délai, les frais d'inscription restent dus, sauf motif justifié par des circonstances exceptionnelles, et approuvé par le comité de l'épreuve.

Programme

Lundi 9 septembre : journée de reconnaissance (sur réservation).

Mardi 10 septembre : Premier tour Stroke-Play.

Mercredi 11 septembre : Second tour Stroke-Play puis remise des prix.

Remise des prix

Au clubhouse à l'issue du dernier tour ; En fonction du protocole sanitaire en vigueur.

Comité de l'épreuve et arbitres

Le comité peut être amené à faire des changements dans le règlement pour le bon déroulement de la compétition.

La composition du comité de l'épreuve sera affichée sur le panneau officiel avant le 1^{er} tour.